Envoyé en préfecture le 25/11/2026
Reçu en préfecture le 25/11/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20261001-DEC44102026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 44-10-2026 du 1er octobre 2026

OBJET : 1.1 – ATELIERS – AUTOMATISATION FERMETURE PORTAIL

La Maire de la commune de LANDEHEN,

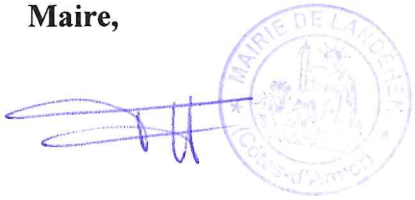
- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2026-04-01-01 en date du 02 avril 2026 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT l'automatisation de la fermeture du portail des ateliers,

DECIDE de passer commande des travaux d'électrification du portail des ateliers auprès de l'entreprise JLB22Services EL pour un montant H.T de 673.00 €

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 21351 de la section d'investissement.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,



Décision certifiée publiée le 25 Nov 2026
Transmise en Préfecture le 25 Nov 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

